

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Visite pastorale pour 1911. — III Avis au clergé : Messe *pro populo*. — IV Société d'une messe. — V Union Saint-Jean. — VI Prières des Quarante-Heures. — VII La station quadragésimale (II). — VIII La mission chrétienne de Cauton. — IX Sœurs de la Providence : Profession religieuse.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 26 mars

*Messes basses partout et messe chantée dans les chapelles
 semi-publiques (1) :*

Messe du IV dim. du Carême, *semi-double* (privilegié contre tout office de 2e cl.) ; 2e or. *A cunctis*, 3e *Omnipotens* ; préf. du Carême.

Messe chantée dans les églises et chapelles publiques (1) :

De l'ANNONCIATION, *double de 1e cl.* ; comme le 25 mars ; mém. du IV dim. ; pendant le *Credo*, tous s'agenouillent au chant du v. *Et incarnatus es... factus est* ; préf. de la Ste Vierge et in *Annuntiatione* ; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. de saint Jean Damasiène et du dim.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 2 avril

*Tous les titulaires d'église paroissiale, qui tombent, cette année, entre le
 2 avril et le 29 avril n'auront leur solennité que le 30 avril.*

Comme le dimanche de la Passion est privilégié contre tout office même de 1e cl. (Rubr. génér. du brev., titre x, n. 1), on ne peut chanter, en ce jour, aucune messe de titulaire (Rubr. génér. du missel, titre vi ; Décret génér. du 2 déc. 1896, III n. 3754). J. S.

(1) On appelle chapelle *publique* celle qui est ouverte librement au public qui en occupe les bancs ; si l'on y chante *habituellement* la messe, elle sera celle de la solennité ; dans le cas contraire, elle sera celle du jour. La chapelle *semi-publique* est celle dont les bancs sont réservés aux membres d'une communauté qui admet, par faveur, un petit nombre de personnes du dehors ; on ne chante pas dans ces chapelles semi-publiques les messes des fêtes et des dimanches au dimanche, mais toujours la messe du jour. On peut y bénir des cierges, mais le dimanche même (non le dimanche, vu qu'on n'y fait pas de solennité).